

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN**
D23-2021

OBJET : DEPLOIEMENT DE RADARS PEDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2020-15, en date du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des textes susvisés,
- Considérant qu'afin d'assurer la sécurité sur la voie publique et de prévenir notamment les excès de vitesse dangereux, le déploiement de 6 radars pédagogiques avec afficheur de vitesse et messages dynamiques sur la voirie apparaît comme essentiel,
- Considérant les diverses propositions ayant été faites,

DECIDE

- D'approuver le devis de la société Elan Cité :
- Montant du devis : 8 328,60 € H.T
- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente,
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Gigean, le 07 juin 2021.

Le Maire,
Marcel STOECKLIN



ES83



ELAN CITE
12 rue de la Garenne
Z.A.C. de la Pentecôte
44700 Orvault
France

Tél. : +33240160114
Fax : +33240160273
Email: contact@elancite.fr

L'électronique au service de la sécurité

Adresse de Livraison :

MAIRIE DE GIGEAN
1 PLACE HOTEL DE VILLE
34770 GIGEAN
France

Adresse de Facturation :

MAIRIE DE GIGEAN
1 PLACE HOTEL DE VILLE
34770 GIGEAN
France

**MAIRIE DE GIGEAN
1 PLACE HOTEL DE VILLE
34770 GIGEAN
France**

Tél. : +33467466464
Fax : +33467786450

Devis N° S046994

Votre Référence	Date du devis	Contact	Condition de règlement
	25/05/2021	Caroline MOURILLON	Mandat administratif

Description	Qté	P.U	Rem.(%)	Prix
[01111] [EP-BT] Radar Pédagogique Evolis SOLUTION - VERSION ELECTRIQUE Radar prêt à la pose intégrant : - Afficheur VITESSE : 34 cm de hauteur (vert-ambre/rouge) avec triangle Rappel Danger (fonction anti-record), - Afficheur MESSAGES DYNAMIQUES : 16x64 cm de superficie pour alerte en cas de vitesse excessive (obligatoire selon la réglementation). ----- - Connexion USB et BLUETOOTH, - STATISTIQUES de trafic en DOUBLE SENS, - Logiciels pour PC et Smartphone fournis, - Kit de fixation inclus (hors colliers de serrage), - Garantie 2 ans pièces, main d'œuvre et retour usine (port aller-retour compris).	6,00 PC	2 100,00	33,90	8 328,60 €
[028] Batterie Yuasa 12V22 Ah assemblée Batterie Yuasa 12V22 Ah	6,00 PC	94,00	100,00	0,00 €
[04731] Sachet de 3 colliers de serrage 90-110 mm en acier galva	6,00 PC	11,00	100,00	0,00 €
[051] Assistance à l'installation / utilisation / paramétrage	1,00 PC	145,00	100,00	0,00 €
[061] Port unitaire + emballage sécurisé - Radar pédagogique - JEI - Signakid - en France continentale	6,00 PC	90,00	100,00	0,00 €
Total HT :				8 328,60 €
Taxes (20%) :				1 665,72 €

Website : www.elancite.fr

SAS au capital de 100 000 euros / Fax: +33 (0)2 40 16 02 73 / www.elancite.fr / N° TVA intra- communautaire : FR44483008439 / RCS 483008439 / SIRET 48300843900034 / NAF 2790Z / Titulaire du compte : Elan Cité - N° Banque 30047 - N° Guichet 14122 - N°Compte 00020110001 - Clé 48 - CIC Nantes Ouest Entreprises, 5 avenue des Thébaudières 44803 Saint-Herblain Cedex France -IBAN :FR7630047141220002011000148 - BIC N° CMCIFRPP



DÉTECTER - DÉFINIR - DÉVALISER

L'électronique au service de la sécurité

ELAN CITE
12 rue de la Garenne
Z.A.C. de la Pentecôte
44700 Orvault
France

Tél. : +33240160114
Fax. : +33240160273
Email: contact@elancite.fr

Description	Qté	P.U	Rem.(%)	Prix
Total :				9 994,32 €

Validité du devis : 3 mois
Fabriqué intégralement en France
100 % conforme avec la réglementation en vigueur
Délai de livraison : 3 à 4 semaines
Option mât : 312 € H.T

Bon pour accord K.N.S.P.-NG
(Tampon, Date et Signature)

Le: 25/05/2021



**A NOUS RETOURNER
SIGNÉ ET CACHÉTÉ - Merci**

Conditions Générales de Vente Radars Pédagogiques et Journaux Electroniques d'Information

Article 1

Livraison du matériel

Le bon état extérieur du matériel ainsi que la conformité des produits avec le bordereau d'expédition doivent être **vérifiés dès la livraison**. En cas de doute, une réserve doit directement être apportée sur le bon de livraison. Dans ce cas, prévenez le jour même notre société. A défaut, la responsabilité des dégâts ne pourra incomber ni au transporteur, ni à Elan Cité.
Le bon fonctionnement du matériel doit être vérifié dans les 5 jours ouvrés. Ceci afin de ne pas retarder le paiement en cas de dysfonctionnement causé par le transport et non visible au déballage. En cas de test et dysfonctionnement observés au-delà de cette période de 5 jours ouvrés, le paiement ne pourra être retardé au-delà de l'échéance initialement prévue.

Article 2

Propriété du matériel

Le matériel reste l'entière propriété de la société Elan Cité jusqu'au recouvrement total de la somme correspondante au prix de vente. En cas de retard de paiement, une mise en demeure est envoyée par courrier recommandé. Si le paiement n'intervient pas dans les 8 jours, des pénalités correspondantes au taux d'intérêt légal seront appliquées (art.33 Ord. Décembre 2006). Les frais de recouvrement seront à la charge du client dans le cas de ce type d'intervention contentieuse.

Article 3

Garantie du matériel

Les modèles sont garantis 24 mois pièces et main d'œuvre inclus **à partir de la date d'expédition**. Les batteries ne rentrent pas ce cadre et sont garanties 6 mois. En cas de dysfonctionnement observé, la société Elan Cité procédera avec le client par téléphone aux vérifications d'usage : alimentation, configuration logicielle...
La dépose, pose et emballage du matériel demeurent à la charge du client.
Si le dysfonctionnement est avéré, il est couvert par la garantie. Nous vous demandons de remballer le matériel **dans son carton et ses protections d'origine**. Nous procédons ensuite à l'enlèvement du matériel (intégralement à la charge d'Elan Cité) pour une réparation en atelier et un renvoi du matériel, toujours à la charge d'Elan Cité.
Si le carton d'origine n'a pas été conservé, nous pouvons vous en renvoyer 1. Celui-ci sera alors à la charge du client.
Au cas où aucune défaillance du produit ne serait découverte, un forfait de 199 € H.T. sera facturé au client, comprenant le transport aller-retour et la main d'œuvre liée à la vérification du matériel.
La garantie ne s'applique pas pour les accidents dont l'origine serait extérieure au matériel lui-même : vandalisme, incendie, chute, erreur de branchement...

Garantie du matériel en cas d'installation confiée à Elan Cité

Les conditions de garantie citées ci-dessus restent inchangées. Les tests à distance destinés à confirmer la panne et la dépose/repose resteront à la charge du client. Sur commande, Elan Cité pourra proposer une prestation d'intervention de dépose/repose, qui sera facturée.

Article 4

Alimentation par panneau solaire des radars pédagogiques : Garantie autonomie Constructeur Elan Cité

La faible consommation de nos appareils nous permet de vous garantir l'autonomie globale du système même en hiver. Dans le cadre de cette garantie, nous nous engageons à reprendre et vous rembourser le panneau solaire. Cette garantie ne pourra s'appliquer dans les cas suivants : mauvaise orientation du panneau solaire, mauvais choix d'installation engendrant des ombres sur le panneau solaire, utilisation non réglementaire du radar pédagogique, utilisation de batteries autres que celles fournies par Elan Cité (spéciales solaires), vétusté des batteries.

Alimentation par réseau d'éclairage public des radars pédagogiques et des Journaux Electroniques d'Information

Si la durée d'éclairage public n'est pas suffisante pour alimenter l'Evolis et/ou l'Evocity et garantir son autonomie, la responsabilité ne pourra être endossée par Elan Cité. Notre société est à votre disposition en avant-vente pour étudier avec vous des problématiques particulières afin de vous conseiller sur la meilleure solution.

Pour les appareils alimentés par réseaux électriques (éclairage public ou permanent), Elan Cité met à disposition une prise mâle/femelle pour faciliter le raccordement. La fiabilité du raccordement est de la seule responsabilité du client.

Pour validation

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à

Grignon
le 07.06.21

Le 07.06.21